



HAUTE ÉCOLE
ALBERT JACQUARD

PLAN D'ACTION ACTUALISÉ

SECTION NORMALE PRIMAIRE

MARS 2021

Table des matières

Introduction.....	2
1. Poursuivre la mise en place d'un dispositif d'analyse et de régulation en matière de fonctionnement de l'institution	4
1.1. Formaliser les procédures et les processus de toutes les missions ou actions entreprises, des politiques mises en place, les évaluer et les communiquer en toute transparence	4
Objectif 1.1.1 : Créer des outils de formalisation des procédures et de communication utilisables par toutes les cellules.....	5
Objectif 1.1.2 (concomitant à l'objectif 1.1.3) :	6
Création d'espaces Cloud permettant la collecte et la consultation des rapports de procédures et de processus de toutes les actions et projets entrepris par toutes les instances du département ..	6
Objectif 1.1.3 (concomitant à l'objectif 1.1.2) : Rédaction de rapports de procédures et processus de toutes les missions ou actions entreprises et évaluation annuelle de celles-ci.....	7
1.2. Mettre en œuvre l'Evaluation des Enseignements par les Etudiants, et l'exploiter concrètement	8
Objectif 1.2.1. : Penser l'organisation de l'EEE	9
Objectif 1.2.2. : Mettre en œuvre l'EEE.....	10
Objectif 1.2.3. : Extraction des données de l'EEE.....	11
Objectif 1.2.4. : Exploitation des données de l'EEE.....	12
2. Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation	13
Objectif 2.1. : Mise à jour ou rédaction de profils de fonction.....	14
Objectif 2.2. : Informer tous les acteurs de la formation des services, missions et ressources disponibles dans l'institution, et plus particulièrement dans le département	15
Objectif 2.3. : Centraliser la communication et les données via les canaux officiels.....	16
Objectif 2.4. : Systématiser l'utilisation de Moodle pour poster les contenus de cours	17
3. Assurer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative et actualiser l'accompagnement et l'évaluation des stages.....	18
Objectif 3.1. : Réorganisation travail du temps de travail de la coordination pédagogique.....	19
Objectif 3.2. : Actualisation des fiches UE	20
Objectif 3.3. : Favoriser une évaluation progressive, impartiale et circonstanciée des stagiaires. .	21
Objectif 3.4 : Uniformiser l'accompagnement des préparations de stage par les enseignants	22
Objectif 3.5. : Améliorer l'accompagnement et la supervision des stages	23
4. Développer, cultiver et communiquer une image positive du département pédagogique.....	24
Objectif 4.1. : Création d'un relais de commission entre le département et la cellule communication de la HE, permettant le développement d'une image forte de l'HEAJ, et plus particulièrement du département pédagogique.	25
Objectif 4.2. : Augmenter les effectifs étudiants	26
Objectif 4.3. : Soutenir davantage la politique de formation continuée à destination du personnel enseignant et la recherche, développer l'offre de formations que la HE peut dispenser.	27
Calendrier	28

Introduction

La venue des Experts en vue de l'évaluation de suivi du cursus Instituteur Primaire, qui a eu lieu en décembre 2019 a donné lieu à un document intitulé « Rapport d'évaluation de suivi » disponible sur le site de l'AEQES. Ce document relève forces et faiblesses de la formation de nos aspirants instituteurs primaires. De nombreuses avancées du point de vue de la gestion de l'établissement et de l'initiation de sa culture qualité ont été soulignées.

Le présent document, fruit d'une réflexion qui se veut pragmatique, reprend différentes actions qui, nous l'espérons, permettront de pallier les faiblesses pointées par le Comité des Experts.

La vision stratégique de l'établissement doit faire l'objet d'une refonte, car, bien que de nombreux efforts aient été consentis ces dernières années, il n'en demeure pas moins vrai que la section Instituteur Primaire continue de traverser une période difficile. Elle l'est d'autant plus que la situation sanitaire a, comme dans beaucoup d'autres domaines, accentué les difficultés rencontrées quotidiennement par les membres du personnel et par les étudiants, et ce, au détriment de la qualité de la formation.

Bien qu'il semble que la diminution des étudiants en formation initiale des instituteurs primaires soit généralisée à toutes les hautes écoles, les faits sont là : pour l'année académique 2020-2021, les inscriptions dans la section PP ont fortement chuté. Si rien n'est fait, la survie de la section est clairement en danger. Soulignons au passage que cette diminution d'étudiants affecte davantage la section primaire que les sections préscolaire et arts plastiques.

Ainsi donc, **l'objectif final de ce plan d'action concernera l'amélioration de la qualité de la formation/l'accompagnement des étudiants. Cet objectif se doit d'être couplé à une amélioration de l'image de notre établissement, ce qui impactera forcément le recrutement d'étudiants pour le département pédagogique, et plus spécifiquement, pour la section PP.** En effet, se consacrer à la partie émergée de l'iceberg ne permettra pas de pallier le manque d'effectifs bien longtemps, aussi efficaces nos stratégies de communication et de recrutement puissent-elles être.

Les Experts, lors de leur venue, ont regretté que le département ait travaillé ces dernières années à une mise en conformité par rapports aux attendus de divers organes. Il est clair que les objectifs poursuivis par l'EEE ou par la Cellule Qualité dépassent largement la mise en conformité, bien que celle-ci soit bel et bien indispensable. En d'autres termes, il est temps désormais d'accorder à ces deux dispositifs la place qu'ils méritent, afin de **cultiver, au sein du département, une véritable culture de qualité, de dépassement de soi, de recherche de l'excellence.**

Plusieurs objectifs et outils seront développés plus loin, pour répondre aux nombreux besoins que le département rencontre actuellement :

- **Formaliser les procédures et les processus de toutes les missions, actions, politiques entreprises, les évaluer et les communiquer en toute transparence ;**
- **Organiser et exploiter concrètement l'EEE.**

Une EEE a été réalisée en 2019 et les résultats ont été analysés et présentés au Conseil de Département en février 2020. Le conseil de département rassemble la direction, des enseignants, la coordination pédagogique et des étudiants membres du CEAJ du département pédagogique. Plusieurs problématiques ont été soulevées, et nous n'avons gardé que les plus significatives. Toutes ces thématiques sont peu ou prou en lien avec les diverses recommandations qui ont été formulées par les Experts. Il est à noter que la crise sanitaire ayant débuté en mars 2020, le travail de fond n'a pas été initié, l'ensemble des enseignants et des étudiants ayant dû s'adapter à cette situation inédite et particulièrement

chronophage. Néanmoins, ces thématiques nous permettent déjà de déterminer quelques objectifs présentés dans ce plan d'action :

- Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation
- Développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative
- Rendre plus efficaces les préparations de stages
- Cultiver et communiquer une image dynamique et positive du département pédagogique

La suite de ce document présente donc tous ces objectifs, déclinés en objectifs opérationnels.

Véronique DODINVAL,

Directrice-Présidente

A blue ink signature of Véronique Dodinval, written in a cursive style.

Christine COBUT,

Directrice du Département
pédagogique

A black ink signature of Christine Cobut, written in a cursive style.

Virginie OGER,

Coordinatrice qualité pour le
département pédagogique

A black ink signature of Virginie Oger, written in a cursive style.

1. Poursuivre la mise en place d'un dispositif d'analyse et de régulation en matière de fonctionnement de l'institution

1.1. Formaliser les procédures et les processus de toutes les missions ou actions entreprises, des politiques mises en place, les évaluer et les communiquer en toute transparence

Pour accroître l'efficacité et la transparence de toutes les instances du département pédagogique, et plus spécifiquement de la section instituteur primaire, il est primordial que chaque action entreprise, quelle que soit l'instance dont elle émane, poursuive des buts clairs, en réponse à des problématiques bien définies, avec des dispositifs de mise en œuvre rédigés puis évalués, régulièrement (au moins une fois par an).

Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Création d'un canevas vierge utilisable par toutes les instances.
- Rédaction systématique, par toutes les instances, de rapports, PV, projets, respectant le canevas. L'intérêt de ce canevas est le suivant : le fait d'imposer de déterminer l'état des lieux et les objectifs à atteindre oblige les différentes cellules à élaborer une stratégie claire et définie pour chacun d'eux. Les objectifs clairement définis seront dès lors plus facilement mesurables (à l'aide d'indicateurs) et la progression sera favorisée. De même, l'évaluation de l'atteinte des objectifs est rendue possible.
- Diffusion des documents sur la plateforme du département.

Objectif 1.1.1 : Créer des outils de formalisation des procédures et de communication utilisables par toutes les cellules

Description : Création de canevas vierges utilisables par toutes les cellules :

Un canevas permettant une lecture claire et rapide des actions entreprises et communicable à tous et toutes. Il comprendra, a minima :

- les problématiques à résoudre
- les projets à mener
- les objectifs à atteindre
- les indicateurs de l'atteinte de ces objectifs
- les acteurs
- L'évaluation

- Un canevas interne aux commissions permettant de formaliser rapidement l'avancée des travaux, les décisions prises, les acteurs, le calendrier, etc.

L'utilisation de ces deux outils devra bien entendu être évaluée, pour envisager de les étendre à toute la HE. Par ailleurs, une réflexion à propos de la confidentialité, aux modalités de publication et de transparence doit être menée également.

Responsables : Responsable qualité du département pédagogique, ensemble des participants aux réunions de travail	Échéance : juillet 2021	Prérequis : /
Acteurs : - Représentants de chaque cellule/instance (Direction, recherche, SAR, Entrepreneuriat, coordination des stages, coordination pédagogique, etc.)		

Attendus à la fin de la réalisation du sous-objectif : Canevas finalisés.

Indicateurs : idem.

Mise en œuvre :

- Présentation et explication du projet aux représentants par le responsable qualité du département pédagogique.
- Rédaction des canevas
- Evaluation et corrections éventuelles
- Diffusion à toutes les cellules/instances

Références :

- Recommandation 1 : « Une attention particulière doit être portée non seulement à la formalisation des procédures et processus, mais aussi à la pérennisation, à la mise par écrit et la diffusion des divers projets de l'établissement, des politiques mises en place, etc. Cette documentation permettra à la gouvernance et aux parties prenantes de poser des constats robustes et de planifier adéquatement les actions futures. La transparence souhaitée contribuera à l'acceptabilité et l'adoption d'une culture qualité par tous. » (AEQES, 2020, p. 11)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

Objectif 1.1.2 (concomitant à l'objectif 1.1.3) :
Création d'espaces Cloud permettant la collecte et la consultation des rapports de procédures et de processus de toutes les actions et projets entrepris par toutes les instances du département

Description : Espaces partagés entre tous les membres du département, permettant de poster, de consulter les différents rapports. Un espace interne à chaque instance, et un espace accessible à tous les membres des personnels.

Responsable : Responsable informatique de l'HEAJ	Échéance : juillet 2021	Prérequis : /
Acteurs : responsable informatique de l'HEAJ	Début estimé : mai 2021	

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : espace cloud opérationnel.

- Indicateurs :**
- Ouverture de l'espace
 - Mail de présentation de l'espace envoyé aux membres du personnel.

- Mise en œuvre :**
- présentation du projet à l'informaticien
 - création des espaces
 - rédaction du document de présentation et de prise en main
 - diffusion de l'information.

- Références :**
- Recommandation 1 : « Une attention particulière doit être portée non seulement à la formalisation des procédures et processus, mais aussi à la pérennisation, à la mise par écrit et la diffusion des divers projets de l'établissement, des politiques mises en place, etc. Cette documentation permettra à la gouvernance et aux parties prenantes de poser des constats robustes et de planifier adéquatement les actions futures. La transparence souhaitée contribuera à l'acceptabilité et l'adoption d'une culture qualité par tous. » (AEQES, 2020, p. 11)
 - Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

Objectif 1.1.3 (concomitant à l'objectif 1.1.2) : Rédaction de rapports de procédures et processus de toutes les missions ou actions entreprises et évaluation annuelle de celles-ci.

Description : Rédaction des rapports de procédures et processus de toutes les actions entreprises par toutes les instances du département, sur base du canevas précédemment évoqué.

<p>Responsables : Direction du département pédagogique. Et ensemble des acteurs participant aux réunions de travail.</p> <p>Acteurs : - tous les responsables de chaque cellules/organes du département pédagogique</p>	<p>Échéance : Juin 2021</p>	<p>Prérequis : sous-objectif 2</p>
---	------------------------------------	---

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :
Rapports d'activités, de projets, évaluation des buts poursuivis, élaboration des objectifs futurs et plan d'action, pour chaque cellule.

Indicateurs : idem

Mise en œuvre :

- Présentation de l'exposé des motifs de ce dispositif aux membres du personnel.
- Une réunion par an **minimum** rassemblant les acteurs de chaque cellule et la direction. La fréquence doit être adaptée en fonction des besoins.
- Rédaction d'un descriptif des projets ou actions entreprises, en regard des buts poursuivis.
- Evaluation de ceux-ci.
- Elaboration des objectifs futurs de la cellule concernée
- Elaboration du plan d'actions concrètes à mettre en œuvre pour l'atteinte de chaque objectif, avec calendrier de mise en œuvre.
- Diffusion du document sur la plateforme dédiée (voir sous-objectif 1.1.2.).
- Pérennisation du processus.

Références :

- Recommandation 1 : « Une attention particulière doit être portée non seulement à la formalisation des procédures et processus, mais aussi à la pérennisation, à la mise par écrit et la diffusion des divers projets de l'établissement, des politiques mises en place, etc. Cette documentation permettra à la gouvernance et aux parties prenantes de poser des constats robustes et de planifier adéquatement les actions futures. La transparence souhaitée contribuera à l'acceptabilité et l'adoption d'une culture qualité par tous. » (AEQES, 2020, p. 11)
- Recommandation 4 : « Reprendre les travaux pour l'adoption d'une vision stratégique pour l'HEAJ, avec des cibles et des indicateurs formalisés. Ces travaux devraient inclure l'ensemble des parties prenantes, notamment les étudiants. » (AEQES, 2020, p. 12)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

1.2. Mettre en œuvre l'Évaluation des Enseignements par les Étudiants, et l'exploiter concrètement

L'EEE est une obligation légale. Comme le soulignent les Experts, ce dispositif de monitoring qui permet de dynamiser, d'améliorer les pratiques, doit largement dépasser la simple mise en conformité. Même si elle est organisée au sein, comme le décret le prévoit, elle n'est pas suffisamment ou mal exploitée.

Dès lors, en juin 2019, la Coordination qualité de la HEAJ a été chargée de mener une enquête à laquelle les étudiants de la Haute Ecole ont pu répondre de manière anonyme. Les résultats de tous les départements ont été dépouillés et présentés aux responsables qualité de la Haute Ecole. **Nous transformerons plus loin les éléments qui sont ressortis de cette enquête en objectifs spécifiques constituant notre plan d'action.**

En outre, le 09 janvier 2020, une présentation de l'outil EVALENS a été organisée devant le collège de direction et les membres des cellules qualité des différents départements. Cet outil, qui est en réalité une fonction de la plateforme MyHEAJ, permet une évaluation des apprentissages par les étudiants à divers niveaux :

- Institution
- Département
- UE
- AA

Une réflexion est menée en conseil de département et conseil pédagogique mais rien n'a, à ce jour, encore abouti : des questions relatives à l'organisation concrète et à l'éthique étant parfois difficiles à résoudre. **La mise en place d'EVALENS fera donc l'objet d'un objectif spécifique de ce plan d'action, de même que son exploitation concrète.**

Objectif 1.2.1. : Penser l'organisation de l'EEE

Description : L'Evaluation des Enseignements par les Etudiants nécessite une organisation selon un calendrier bien défini, une procédure, un modèle de récolte et d'analyse des données acceptés par tous. Pour ce faire, l'utilisation de l'outil EVALENS semble appropriée.

Responsable : Coordination qualité de la HE. Acteurs : <ul style="list-style-type: none">- cellules qualité de tous les départements- responsable informatique- direction- coordination pédagogique	Échéance : Novembre 2021	Prérequis : /
---	------------------------------------	-------------------------

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Définition du processus de l'EEE, procédure, choix du traitement des données et de la communication de celles-ci ainsi que de leur exploitation.

Indicateurs :

- Document explicatif du processus, procédure, choix de traitement des données et de la communication de celles-ci.
- Questionnaire retenu.
- Calendrier (qui, quand)
- Diffusion de ce document à tous les membres du personnel.

Mise en œuvre :

- Réunion rassemblant tous les acteurs (directions, cellule qualité HEAJ, responsable informatique) + expert EVALENS ULg
- Explication d'EVALENS par l'expert de l'ULG
- Conception du processus, de la procédure, en ce compris la fréquence de l'EEE des AA.
- Conception des questions de manière à ce qu'elles soient exploitables par les enseignants eux-mêmes, mais aussi par la cellule qualité et la direction. Une attention toute particulière doit être accordée à l'éthique et à la protection de l'intégrité des enseignants.
- Elaboration des procédures d'analyse des données.
- Test.
- Réajustement.
- Elaboration du document présentant tout le processus (reprenant le calendrier)
- Création de l'espace sur myHeaj pour chaque niveau (institution, département, UE, AA)
- Diffusion du document à tous les membres du personnel.
- Pérennisation de l'EEE.

Références :

- Recommandation 5 : « Administrer à fréquence régulière (annuellement) l'EEE et s'assurer que les données agrégées informent les enseignants sur leur pédagogie et orientent les décisions de gouvernance. » (AEQES, 2020, p. 13)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

Objectif 1.2.2. : Mettre en œuvre l'EEE

Description : Mettre en œuvre régulièrement l'EEE, de manière à ce que toutes les unités évaluées (quel que soit le niveau) le soient au bout d'un cycle de deux ans, tous les deux ans.

Responsable : Direction

Acteurs :

- Responsable qualité du département
- Responsable informatique
- Direction
- Tous les enseignants

Échéance :

Décembre 2021 ou
janvier 2022
(à déterminer)

Prérequis :

Sous-objectif 1.2.1.

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Au bout de deux ans, toutes les AA auront été évaluées par les étudiants.

Indicateurs :

- Nombre d'AA évaluées sur deux ans.
- Taux de participation valide des étudiants

Mise en œuvre :

- Information aux étudiants du processus.
- Participation des étudiants.
- Relance si nécessaire.
- Clôture.

Références :

- Recommandation 5 : « Administrer à fréquence régulière (annuellement) l'EEE et s'assurer que les données agrégées informent les enseignants sur leur pédagogie et orientent les décisions de gouvernance. » (AEQES, 2020, p. 13)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

Objectif 1.2.3. : Extraction des données de l'EEE

Description : Extraction des données recueillies lors de l'EEE et synthétisation de celles-ci en données exploitables par tout un chacun.

Responsable : Coordination qualité

Acteurs :

- responsable informatique
- un « analyseur » de contenus, externe au département, pour des raisons éthiques.

Échéance : mars 2022

Prérequis :

Sous-objectif 1.2.1.

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Chaque acteur de chaque niveau reçoit un fichier reprenant en synthèse les données récoltées.

Indicateurs : Un fichier par niveau (institution, département, UE, AA).

Mise en œuvre :

- Récolte des données brutes
- Analyse des contenus par un externe
- Rédaction d'une synthèse par niveau
- Communication de cette synthèse aux intéressés (Evalens ne permet à chaque acteur de consulter les synthèses de son niveau ou du niveau supérieur, pour des raisons éthiques).

Références :

- Recommandation 5 : « Administrer à fréquence régulière (annuellement) l'EEE et s'assurer que les données agrégées informent les enseignants sur leur pédagogie et orientent les décisions de gouvernance. » (AEQES, 2020, p. 13)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

Objectif 1.2.4. : Exploitation des données de l'EEE

Description : Afin d'amorcer un véritable travail de fond, le recueil des données de l'EEE est insuffisant. Une exploitation avec prise de décision doit être envisagée. Pour ce qui concerne les AA, seuls les enseignants pourront en tirer les enseignements. Par contre, pour niveaux supérieurs (UE, section, département, institution), les données seront visibles par beaucoup, et il conviendra dès ce moment de transformer les remarques et constats en objectifs à poursuivre ultérieurement.

Responsable : Direction

Acteurs :

- Direction
- Coordination pédagogique
- Tous les professeurs

Échéance : dès
septembre 2022

Prérequis : Sous-objectif 1.2.1.

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Chaque acteur de chaque niveau ayant reçu un fichier reprenant en synthèse les données récoltées, une réflexion peut être entamée pour pallier les difficultés ou procéder à quelques ajustements. Il s'agit ici de tirer profit de cette EEE.

Afin que les enseignants puissent tirer profit de ce dispositif, il est important de prévoir un accompagnement des enseignants, car bien qu'il s'agisse d'une évaluation de l'enseignement, la distinction entre enseignement et enseignant est parfois très ténue.

De même, le rôle de la direction est à préciser : accompagnement ou sanction ?

Indicateurs :

- Pour les niveaux engageant plusieurs personnes (UE, section, département, Haute Ecole), tenue de réunions de réflexions autour des problématiques soulevées par les étudiants.
- Document construit sur base du canevas de procédure reprenant *a minima*
 - o la problématique
 - o les solutions proposées
 - o les indicateurs
 - o L'échéancier
- Pour les niveaux engageant une seule personne, pas encore de prise de décision. Travail de réflexion à poursuivre donc.

Mise en œuvre :

- Une réunion minimum par niveau analysé
- Un focus-group pourrait être envisagé, si nécessaire, pour clarifier par exemple certaines zones d'ombre.
- Formulation d'objectifs, de moyens de les atteindre, d'indicateurs, de l'échéancier.

Références :

- Recommandation 5 : « Administrer à fréquence régulière (annuellement) l'EEE et s'assurer que les données agrégées informent les enseignants sur leur pédagogie et orientent les décisions de gouvernance. » (AEQES, 2020, p. 13)
- Axe 3 « Mettre en place un dispositif d'analyse et de régulation des missions et des projets » (AEQES, 2020, p. 9)

2. Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation

Bien que des efforts aient été consentis pour améliorer **la communication au sein du département**, des améliorations doivent encore être réalisées, notamment en ce qui concerne les services, missions, ressources disponibles dans l'institution.

L'amélioration de la communication entre tous les acteurs de la formation pourrait déjà passer par quelques actions concrètes :

- La mise à jour ou la rédaction de profils de fonction clairs.
- Une information à destination de tous (personnels et étudiants) des services, personnes-ressources, missions disponibles à la HE.
- Une centralisation des moyens de communication et des données.

Objectif 2.1. : Mise à jour ou rédaction de profils de fonction

Description : Pour chaque fonction du département, un profil de fonction clair et détaillé, reprenant les tâches et le volume horaire attribué à celles-ci doit être réalisé. Il permettra à chaque intervenant de connaître exactement son rôle et les ressources dont il dispose, ceci lui assurant un cadre de travail clair et une légitimité de ses actions.

Responsable : Direction

Acteurs :

- Direction
- Représentants de tous les services et chargés de missions

Échéance : juin 2021

Prérequis : /

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

Un profil de fonction par fonction du département.

Fonctions ciblées:

- Chargés de missions propres au département
- Responsables des services
 - o Secrétariat des étudiants
 - o Secrétariat de direction
 - o Secrétariat des stages
 - o Coordination des stages
 - o Coordination pédagogique
- Référents des UE
- Délégués de "classes"
- ...

Indicateurs : idem

Mise en œuvre :

- Réunions entre la direction et chaque représentant, pour définir le rôle, les ressources, le volume horaire de chaque fonction.
- Rédaction des profils de fonction.

Références : Axe 2 « Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation » (AEQES, 2020, p. 8)

Objectif 2.2. : Informer tous les acteurs de la formation des services, missions et ressources disponibles dans l'institution, et plus particulièrement dans le département

Description : Organigramme du département présentant tous ses services, ressources et missions, en ce compris les coordonnées des personnes ressources et leur rôles respectifs. Diffusion et présentation dynamique de cet organigramme à tous les acteurs de la formation (personnels et étudiants), dès la finalisation du document et chaque année à la rentrée académique.

Responsable : Responsable communication HEAJ Acteurs : <ul style="list-style-type: none">- Responsable communication de l'HEAJ- Représentants de tous les services et chargés de missions	Échéance : juin 2021	Prérequis : /
---	-----------------------------	----------------------

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Organigramme complété accompagné du descriptif des missions, services, ressources et diffusé aux étudiants et membres du personnel.

Indicateurs :

- Organigramme complété
- Détail des missions, services et ressources (rôles + coordonnées)
- Mise en ligne sur le site du département
- Document à annexer au règlement de travail
- Organisation d'une séance d'informations à destination de tous lors de la rentrée académique, et chaque année à la même période
- Présentation des canaux de communication officiels de la Haute Ecole aux étudiants

Mise en œuvre :

- Collecte auprès des acteurs des services, missions et ressources des informations à communiquer
- Uniformisation des fiches de présentation
- Rédaction de l'organigramme complété
- Soumission au Conseil de département
- Préparation d'un fichier de présentation à diffuser par chaque responsable des services, missions et canaux de communication officiels
- Organisation concrète de la séance
- Lors de la tenue d'un événement ou d'une session de formation organisée par un service ou une mission, avertir par divers moyens les personnes ciblées (mails, TV interactive, annonce sur Moodle, valves électroniques).

Références : Axe 2 « Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation », (AEQES, 2020, p. 8)

Objectif 2.3. : Centraliser la communication et les données via les canaux officiels

Description : Pour rendre la communication plus efficace, il est nécessaire de la centraliser de manière à ce que chaque acteur (personnels ou étudiants) puisse trouver l'information désirée. Pour ce faire, une réflexion autour de la détermination des canaux à privilégier en fonction de la situation de communication doit être menée.

Responsable : Direction Acteurs : <ul style="list-style-type: none">- Tous les membres du personnel enseignant et administratif- Tous les étudiants- Responsable Moodle- Cellule e-learning- Cellule informatique HEAJ	Échéance : Septembre 2021	Prérequis : <ul style="list-style-type: none">- disposer d'une adresse Myheaj- disposer d'un accès Moodle- disposer d'un accès Teams- maîtriser ces outils (organiser une formation à destination des étudiants et des collègues le nécessitant, formation qui doit être rendue obligatoire si nécessaire)
---	---	--

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- communication exclusive par ces canaux.
- création des espaces Cloud permettant l'archivage des documents et la consultation de ceux-ci par les personnes le nécessitant

Indicateurs : espaces Cloud avec documents

Mise en œuvre :

- Formation des membres du personnel éprouvant toujours des difficultés à utiliser ces outils.
- Communication de la direction sur l'importance de l'utilisation de ces seuls canaux de communication
- Création des espaces Cloud organisés
- Archivage régulier

Références : Axe 2 « Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation » (AEQES, 2020, p. 8)

Objectif 2.4. : Systématiser l'utilisation de Moodle pour poster les contenus de cours

Description : Rendre les contenus de cours disponibles à tout moment pour les étudiants, qu'ils soient arrivés à la rentrée ou lors d'une inscription tardive, mais aussi pour les remplaçants le cas échéant. Centralisation des données.

Inviter à numériser ses cours et les rendre disponibles sur une seule et même plateforme

Responsables : Tous les enseignants	Échéance : Dès septembre 2021	Prérequis : Maîtrise de l'outil Moodle
Acteurs : <ul style="list-style-type: none">- Tous les enseignants- Responsable des photocopies (pour la numérisation)- Responsable Moodle		

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif : Tous les contenus de cours postés sur Moodle

Indicateurs : Contenus de cours postés sur Moodle.

Mise en œuvre :

- Formation à Moodle si nécessaire
- Dépôt des cours sur la plateforme.

Références :

- Axe 2 « Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation » (AEQES, 2020, p. 8)

3. Assurer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative et actualiser l'accompagnement et l'évaluation des stages

Les changements plus ou moins récents, mais en tout cas importants, des équipes éducatives nécessitent une mise au point du point de vue des contenus de cours, à mettre en conformité avec les nouvelles exigences du métier, la RFI. De même, les choix pédagogiques relatifs aux contenus des UE et à leur évaluation, doivent être confirmés par les nouveaux enseignants, ou amendés. Quoi qu'il en soit, une réflexion doit avoir lieu sur ce sujet.

Bien sûr, la RFI et les nouveaux référentiels de compétences de l'enseignement obligatoire doivent orienter le travail. Néanmoins, attendre la mise en œuvre effective de la RFI retarderait considérablement la redéfinition des contenus et objectifs de notre formation.

De plus, ce plan d'action ne fige pas le travail de réflexion pour une durée indéterminée et rien ne nous empêchera, plus tard, une fois les référentiels de compétences et la RFI mis en œuvre, de reprendre ces travaux.

Par ailleurs, si un travail de fond doit être réalisé sur l'ensemble du cursus PP, une réorganisation du travail de la coordination pédagogique doit être envisagée. En effet, actuellement, la toute grande majorité du temps est consacrée à la coordination des stages. Il semble que la redéfinition des profils de fonction répondra déjà à une partie du problème.

Enfin, envisager un travail relatif à la cohérence pédagogique ne peut se faire sans une réflexion permettant l'actualisation de l'accompagnement et l'évaluation des stages. D'abord, parce que lors de la dernière EEE, les étudiants se sont exprimés sur les préparations de stage, qu'ils jugeaient parfois insuffisantes ou pas assez efficaces. Ensuite, parce que les Experts ont estimé que ces préparations devraient être optimisées. L'augmentation du temps de préparation de stage, suggérée par les Experts, ne pourra pas être organisée pour des raisons matérielles. Néanmoins, une des clés de l'optimisation des apprentissages des étudiants réside sans aucun doute dans les liens qu'ils peuvent faire avec les contenus de cours.

La première étape de ce travail de fond réside en la constitution d'un dispositif formel et rigoureux de réflexion et d'évaluation continue et dynamique, menant à des décisions claires et opérationnalisées. En somme, ce dispositif peut être intégré à l'objectif présenté en ce début de plan d'action, et qui décrivait la volonté de formaliser les processus et procédures (objectif 1.1.4.) Nous ne développerons donc pas ici ce qui est plus spécifique aux stages.

Concrètement, par rapport aux stages, plusieurs pistes se dégagent:

- La révision (qu'elle débouche sur une clarification ou une modification) des attendus en termes de compétences pour chaque stage, et donc de la grille d'observation/d'évaluation des stages.
- La clarification du rôle et de la posture des professeurs accompagnant et évaluant les stages, selon qu'ils soient MFP, professeurs spécialistes ou pédagogues ainsi que de la quantité de travail qu'ils doivent effectuer au minimum.
- La constitution d'équipes cohérentes (voire stabilisées).

Objectif 3.1. : Réorganisation travail du temps de travail de la coordination pédagogique

Description : L'actualisation des fiches UE et la mise en conformité avec les nouvelles exigences du métier (nouveaux référentiels de compétences) et la RFIE nécessitent un dégagement important de temps pour assurer la cohérence pédagogique des contenus et attendus des différentes UE. Actuellement, les deux fonctions de coordination pédagogique et des stages sont fusionnées (un mi-temps par section pour les deux fonctions). Une réorganisation du travail est proposée de manière à assurer la coordination pédagogique qui est aujourd'hui absorbée par celle des stages. De plus, la fonction du secrétaire des stages doit être clarifiée (via un profil de fonction), et une centralisation des données est urgente, pour optimiser le temps de travail des uns et des autres.

Responsable : Direction

Acteurs : Direction, secrétariat des stages, coordination des stages

Échéance :

Dès la reprise de l'année académique 2021-2022

Prérequis :

Profils de fonction des coordinations pédagogique et des stages.

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Profil de fonction pour la coordination pédagogique
- Profil de fonction pour le secrétariat des stages
- Temps de travail alloué à la coordination pédagogique

Mise en œuvre :

- attributions

Références :

- Recommandation 2 : « Nous estimons que la HE doit apporter tout son soutien à cette réforme (RFIE) (...). Idéalement, mais non exclusivement, ce soutien devrait prendre la forme d'un accompagnement pédagogique pour la refonte éventuelle requise au niveau du curriculum, plus précisément pour l'arrimage des UE Haute-Ecole – Université. » AEQES, 2020, p.11.
- Axe 4 – développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 3.2. : Actualisation des fiches UE

Description : Actualisation des fiches UE pour une mise en adéquation avec les nouvelles exigences du métier (la RFI, et les travaux du Pacte) et la pratique de terrain.

Responsable : Coordination pédagogique

Acteurs :

- tous les enseignants
- la coordination pédagogique
- la direction

Échéance : septembre 2021

Prérequis : /

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Fiches UE, engagements pédagogiques, etc. actualisés, respectés et mis en ligne sur MyHeaj.

Mise en œuvre :

- Présentation du projet par la responsable qualité et la coordination pédagogique.
 - Formation d'équipes de réflexion: tous les professeurs d'une discipline et tous les professeurs d'une UE
- Axes de réflexion proposés (mais à discuter) :
- o quelles compétences et connaissances chaque futur enseignant doit-il maîtriser ?
 - o qu'est-ce qui, dans l'UE dont j'ai la charge, répond à ces besoins ?
 - o qu'est-ce qui me semble important à travailler mais que je n'enseigne pas (quelle qu'en soit la raison) ?
 - o Y a-t-il un ou l'autre aspect de la formation que nous organisons qui devrait faire partie du curriculum et qui n'apparaît pas (quelle qu'en soit la raison)?
 - o Comment puis-je procéder pour que les contenus que j'enseigne soient réinvestis dans les pratiques de terrain (stages)?
- Construction d'un référentiel reprenant l'existant, pour toute la formation (mise en commun), par chaque responsable désigné des disciplines et des UE. Parallèlement à ce référentiel, mise en évidence des redondances et des "trous".
 - Réunions de travail pour établir les moyens concrets de supprimer les redondances et de combler les manquements.
 - Clarification des rôles des MFP, spécialistes et pédagogues et de la posture à adopter.
 - Organisation de réunions par discipline et par UE pour identifier les besoins et y répondre.
 - Mise à jour des contenus de manière à ce qu'ils soient
 - o cohérents entre eux
 - o organisés progressivement
 - o ancrés dans la réalité du terrain
 - Présentation du travail accompli à tous les enseignants de la section et des autres sections sous la forme d'un programme de formation.
 - Ajustements éventuels
 - Rédaction finale des fiches UE de manière uniforme et complète
 - Diffusion sur MyHeaj.
 - Institutionnalisation de réunions de travail interdisciplinaires et intradisciplinaires, régulières (tous les mois par exemple), via les outils de travail collaboratif actuellement utilisés (Teams, notamment).

- Pérennisation du processus.

Références :

- Recommandation 2 : « Nous estimons que la HE doit apporter tout son soutien à cette réforme (RFIE) (...). Idéalement, mais non exclusivement, ce soutien devrait prendre la forme d'un accompagnement pédagogique pour la refonte éventuelle requise au niveau du curriculum, plus précisément pour l'arrimage des UE Haute-Ecole – Université. » AEQES, 2020, p.11.
- Axe 4 – développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 3.3. : Favoriser une évaluation progressive, impartiale et circonstanciée des stagiaires.

Description : La grille d'observation et d'évaluation des stages pose souvent problème : certains indicateurs sont redondants et prêtent à interprétation. Or, pour une évaluation impartiale, l'interprétation, bien qu'inéluctable totalement, doit être évitée au maximum. Cette grille doit bien évidemment être en accord avec les attendus, qui pourraient être clarifiés voire modifiés.

Responsable :

Coordination des stages

Acteurs :

- les enseignants
- la coordination des stages

Échéance : rentrée académique de 2021

Travail en cours.

Prérequis : /

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Grille de compétences progressive actualisée
- Grille d'observation/d'évaluation des stages maniable, univoque, représentative du travail accompli par l'étudiant.

Mise en œuvre :

- récolte des remarques à propos des grilles d'observation et de compétences
- réunions de clarification et de rédaction

Références :

- Axe 4 – développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 3.4 : Uniformiser l'accompagnement des préparations de stage par les enseignants

Description : Commencer par un cahier des charges de la tâche à accomplir pourrait être une piste intéressante. En effet de nombreux nouveaux collègues ont intégré l'équipe éducative, sans qu'ils sachent exactement en quoi consiste la tâche qui leur incombe. Non seulement, l'information serait plus claire, mais elle allégerait la tâche des anciens du processus de formation des novices. Par ailleurs, cette tâche, en étant clarifiée, mènerait à davantage de cohérence au sein de l'équipe encadrante.

Responsable : Coordination des stages

Acteurs :

- Coordination de stages
- Enseignants spécialistes
- Pédagogues

Échéance :

Septembre 2021

Prérequis : /

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

Cahier des charges des préparations de stage décrivant clairement

- le rôle et la posture
 - o des professeurs spécialistes
 - o des pédagogues
 - o du MFP
- le nombre de leçons à superviser au minimum
- le rôle du carnet de suivi de stage distribué aux étudiants et la manière de le compléter.
- etc.

Mise en œuvre :

- Réunion rassemblant la coordination des stages et les enseignants définissant les rôles de chacun lors des préparations de stage, des heures qui y sont allouées, des méthodologies à privilégier.
- Rédaction dudit cahier des charges et diffusion de celui-ci à tous les membres des équipes encadrant les stages.

Références :

- Recommandation 2 : « Nous estimons que la HE doit apporter tout son soutien à cette réforme (RFIE) (...). Idéalement, mais non exclusivement, ce soutien devrait prendre la forme d'un accompagnement pédagogique pour la refonte éventuelle requise au niveau du curriculum, plus précisément pour l'arrimage des UE Haute-Ecole – Université. » AEQES, 2020, p.11.
- Recommandation 3 : « Travailler de concert avec les milieux de stage, les enseignants et l'horairiste pour faciliter la réalisation des stages en dégagant notamment du temps de préparation pour les étudiants. Le comité estime que l'accroissement du temps de préparation augmentera la qualité des apprentissages qui y sont faits. » (AEQES, 2020, p. 12)
- Axe 4 – développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 3.5. : Améliorer l'accompagnement et la supervision des stages

Description : Afin de permettre un encadrement des stages plus optimal, améliorer la cohérence entre l'équipe enseignante et l'équipe encadrante, stabiliser dans le temps de ces équipes, profiter de l'expérience acquise lors de la crise sanitaire.

Responsable : Direction

Acteurs : Direction, horairiste

Échéance :

Septembre 2021

Prérequis :

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Constitution d'équipes pédagogiques stables, douées d'expertise dans chaque section.
- Horaires pensés en fonction des besoins des étudiants (dates de contacts et de préparations de stage)

Indicateurs : idem

Mise en œuvre :

- Réflexion en ce sens lors de la constitution des attributions : attribuer aux spécialistes les heures de préparation et de suivi de stage.
- Horaires pensés en fonction des besoins des étudiants.

Références :

- Recommandation 3 : « Travailler de concert avec les milieux de stage, les enseignants et l'horairiste pour faciliter la réalisation des stages en dégagant notamment du temps de préparation pour les étudiants. Le comité estime que l'accroissement du temps de préparation augmentera la qualité des apprentissages qui y sont faits. » (AEQES, 2020, p. 12)
- Axe 4 – développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative (AEQES, 2020, p. 10)

4. Développer, cultiver et communiquer une image positive du département pédagogique

Le département pédagogique souffrant actuellement, et depuis quelques années déjà, le travail de fond initié grâce aux diverses actions précédemment développées se doit d'être accompagné d'un travail relatif à l'image de la Haute Ecole tout entière, mais aussi spécifiquement de notre département.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'attendre que les actions de fond soient réalisées pour les communiquer, pour redorer le blason de notre établissement, bref, pour développer, cultiver une image positive de ce que nous sommes ou poursuivons. Il nous semble que ces deux types d'actions pourraient être concomitants.

Le repositionnement de la « marque » HEAJ doit donc être envisagé. Il passe par le développement d'une identité propre à la section et les moyens que nous allons mettre en œuvre pour le faire savoir en dehors de nos murs. Le déménagement de notre département dans des locaux qui ont de l'allure, entièrement rénovés doit être saisi comme une occasion de renaissance.

Ainsi donc, pour développer, cultiver, communiquer une image positive du département pédagogique, plusieurs actions sont possibles :

- créer un relais de communication entre le département et la cellule communication de la HE, permettant le développement d'une image forte de l'HEAJ et plus particulièrement du département pédagogique
- initier des actions de recrutement vers le secondaire.

Objectif 4.1. : Création d'un relais de commission entre le département et la cellule communication de la HE, permettant le développement d'une image forte de l'HEAJ, et plus particulièrement du département pédagogique.

Description : Entreprendre des actions de développement d'une identité forte, propre à notre établissement sont nécessaires, pour se positionner, valoriser le travail accompli, les projets et autres actions, et les communiquer.

<p>Responsable : Cellule communication HE</p> <p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction et les coordinateurs de section - PA en charge de la communication - Ensemble du corps professoral. 	<p>Échéance :</p> <p>Dès que possible</p>	<p>Prérequis :</p> <p>Identification des forces de l'école, du département, des UE, des AA, etc.</p>
--	--	---

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Création d'un relais entre le département pédagogique et la cellule communication de la HE.
- Développement d'une identité propre, forte, positive, attrayante du département (et de la HE).
- Identification et choix des informations de qualité à communiquer vers l'extérieur.
- Choix d'un canal de communication commun à toute la HE.
- Uniformisation de l'utilisation du logo

Indicateurs :

- Equipe assurant le relais de communication
- PV de réunions
- Décisions prises, résultats obtenus
 - o Uniformisation l'utilisation du logo dans tous les supports
 - o Affichage du logo sur la façade du site des cadets (HE)
 - o Construction d'une image traduisant le renouveau (ligne éditoriale claire, définie)
 - o Etc.
- Charte graphique (typographie, choix des couleurs, etc.)

Mise en œuvre :

- Profil de fonction du PA en charge de ce relais de communication
- Récolte de données à communiquer
- Réunions avec le responsable communication de la HE.
- Pérenniser l'action.

Références :

- Axe 1 : « Définir la vision stratégique de la section » (AEQES, 2020, p. 7)

- Axe 4 : « Développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative - (...) une réflexion devrait être menée sur les moyens d'attirer les futurs candidats à la formation d'enseignants primaires, candidats dont les effectifs décroissent ces dernières années et qui sont indispensables à l'existence même de la catégorie. » (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 4.2. : Augmenter les effectifs étudiants

Description : Les effectifs de la section PP diminuent, et continuellement depuis quelques années. Des actions de recrutement vers les secondaire, en plus de celles qui sont déjà organisées lors des salons tels que le SIEP, doivent être envisagées. Bien entendu, le recrutement est valable pour toutes les sections, mais puisqu'il s'agit ici du plan d'actions actualisé concernant la section PP, c'est sur cette section que l'accent est mis ici.

<p>Responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule communication <p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les professeurs - les étudiants (faisant partie de Démarche Participative) 	<p>Échéance :</p> <p>Avril, Mai 2021 et années suivantes.</p>	<p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents présentant l'école, le département, la section - Identification des forces de l'école.
---	--	---

<p>Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation des effectifs (10% par année académique) <p>Indicateurs : nombre d'inscriptions chaque année</p> <p>Mise en œuvre (possible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une commission « recrutement » - Choix d'une stratégie et mise en œuvre - Evaluation de la stratégie - Pérenniser l'action <p>Exemples de stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'école, du département, de la section aux étudiants potentiels. - Questionnaire à l'inscription afin d'identifier les raisons du choix de notre école (pour mieux cibler éventuellement par la suite). - Visites guidées des nouveaux locaux pendant les vacances de printemps
--

Références : Axe 4 : « Développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative - (...) une réflexion devrait être menée sur les moyens d'attirer les futurs candidats à la formation d'enseignants primaires, candidats dont les effectifs décroissent ces dernières années et qui sont indispensables à l'existence même de la catégorie. » (AEQES, 2020, p. 10)

Objectif 4.3. : Soutenir davantage la politique de formation continuée à destination du personnel enseignant et la recherche, développer l'offre de formations que la HE peut dispenser.

Description : Bien que la formation continuée soit valorisée, notamment au niveau des attributions ultérieures, force est de constater qu'elle est peu utilisée. Pourtant, elle est un gage de dynamisme, d'amélioration continue des enseignements de la section. Par ailleurs, le département regorge de personnes compétentes, qui pourraient organiser des formations continuées ou s'inscrire dans un processus de recherche. Ceci doit être davantage soutenu.

Responsable : Direction Acteurs : <ul style="list-style-type: none">- la Direction- tous les membres des personnels- toutes les cellules/services du département- la cellule « Recherche »	Échéance : Année académique 2021/2022 et suivantes.	Prérequis :
--	---	--------------------

Attendus à la fin de la réalisation de l'objectif :

- Augmentation de la proportion du personnel assistant à des formations continuées répondant aux besoins identifiés ou aux intérêts professionnels.
- Création d'un catalogue de formations à dispenser
- Augmentation des enseignants-chercheurs

Indicateurs :

- viser une formation par enseignant tous les deux ans, bien que l'on ne puisse pas l'imposer
- catalogue de formations (tels que FREMA, par exemple)
- nombre de candidatures déposées aux appels « Recherche »

Mise en œuvre :

1. Sonder les besoins des enseignants en matière de formation continuée
2. Sonder les besoins des différentes cellules en matière de formation continuée
3. Etablir les possibilités d'y répondre, au sein de l'HEAJ ou à l'extérieur.
4. Ré-informer sur la valorisation des formations continuées dans les attributions ultérieures.
5. Communiquer sur les leviers qu'il suffit d'activer
6. Pérenniser l'action.

Références : Axe 4 – Développer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative - Les Experts invitent les enseignants à saisir l'opportunité de la formation continue offerte. Les nouvelles connaissances acquises favorisent l'implantation des connaissances pédagogiques nécessaires aux domaines concernés et contribuent à stimuler l'innovation pédagogique dans l'institution. » (AEQES, 2020, p. 10)

Calendrier

Axe 1 : Poursuivre la mise en place d'un dispositif d'analyse et de régulation en matière de fonctionnement de l'institution						
1.1. Formaliser les procédures et processus de toutes les missions ou actions entreprises, des politiques mises en place et les communiquer en toute transparence.						
Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
R 1 Axe 3	1.1.1. Création des canevas	***	Représentants de chaque cellule	Sept. 2021	Canevas utilisable	/
R 1 Axe 3	1.1.2. Création d'un espace Cloud	***	Coordination qualité	Sept. 2021	Espace Cloud accessible	/
R 1 Axe 3	1.1.3. Rapports de procédures et processus de toutes les missions ou actions + évaluation des actions entreprises, élaboration des objectifs futurs et plan d'action + diffusion du document sur le Cloud	**	Tous les responsables de chaque cellules/organes du département	Dès sept. 2021	Rapports, PV+ objectifs à atteindre + élaboration du plan d'action, le tout consultable par tout un chacun dans le Cloud.	/
1.2. Mettre en œuvre l'Evaluation des Enseignements par les Etudiants, et l'exploiter concrètement						
Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable	Degré de réalisation/ Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
R 5 Axe 3	1.2.1. Penser l'organisation de l'EEE	**	Coordination qualité HE	Novembre 2021	Définition du processus de l'EEE, choix du traitement des données et choix de leur exploitation	/

R 5 Axe 3	1.2.2. Mettre en œuvre l'EEE	**	Direction	Décembre 2021 ou janvier 2022	Toutes les AA évaluées au bout d'un cycle de deux ans, tous les deux ans.	Taux de participation valide
R 5 Axe 3	1.2.3. Extraction des données de l'EEE	**	Coordination qualité	Mars 2022	Fichier par UE/AA synthétisant les données récoltées	Analyseur de contenus indépendant
R 5 Axe 3	1.2.4. Exploitation des données de l'EEE	***	Direction	Septembre 2022	Amélioration des enseignements	

Axe 2 : Améliorer la communication entre tous les acteurs de la formation

Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Axe 2	2.1. Création/mise à jour des profils de fonction	***	Direction	Juin 2021	Un profil de fonction par fonction	/
Axe 2	2.2. Organigramme de l'institution et diffusion de celui-ci + information destinée aux membres du personnel et aux étudiants	***	Responsable communication HEAJ	Septembre 2021	Organigramme	Communication des infos par les acteurs
Axe 2	2.4. Centralisation des informations via les canaux de communication officiels	**	Direction	Septembre 2021	Communication exclusive via ces canaux	/
Axe 2	2.5. Systématisation de Moodle pour poster les contenus de cours	**	Direction et tous les enseignants	Septembre 2021	Tous les contenus postés sur Moodle	/

Axe 3 : Assurer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative et actualiser l'accompagnement et l'évaluation des stages						
Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
R 2 Axe 4	3.1. Réorganisation du temps de travail de la coordination pédagogique	**	Direction	Rentrée académique	Optimisation du temps de travail de la coordination pédagogique et profil de fonction	/
R 2 Axe 4	3.2. Actualisation des fiches UE	**	Coordination pédagogique	Dès septembre 2021	Fiches UE, engagements pédagogiques actualisés	/
R 2 Axe 4	3.3. Renforcer une évaluation progressive, impartiale et circonstanciée des stagiaires	**	Coordination des stages	En cours, pour sept. 2021	Grille de compétences progressive et actualisée, maniable, univoque et représentative.	/
R 2 R 3 Axe 4	3.4. Cahier des charges des préparations de stage décrivant le rôle, la posture, la quantité de travail des uns et des autres ainsi que le rôle des documents relatifs aux stages.	**	Coordination des stages	Septembre 2021	Uniformisation de l'accompagnement de stage.	/
R 3 Axe 2	3.5. Constitution d'équipes pédagogiques stables, douées d'expertise dans chaque section	**	Direction	Septembre 2021	Cohérence entre l'équipe enseignante et l'équipe encadrant les stages et stabilisation de ces équipes.	/

Axe 4 : Assurer la cohérence pédagogique au sein de l'équipe éducative et actualiser l'accompagnement et l'évaluation des stages

Recommandations/ Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation/ Échéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Axe 1 Axe 4	4.1. Développement d'une identité forte, propre à notre établissement pour se positionner, valoriser le travail accompli et les communiquer.	***	Cellule communication	Dès que possible	Amélioration de l'image du département	Relais de communication entre le département et la HE, choix des informations à communiquer
Axe 4	4.2. Recruter des étudiants	***	Cellule communication	Dès que possible	Augmentation de 10% des effectifs étudiants	/
Axe 4	4.3. Soutenir la politique de formation continuée à destination du personnel et la recherche, développer l'offre de formations à dispenser	*	Direction Cellule Recherche	Année académique 21-22 et suivantes	Augmentation de la proportion du personnel assistant à des formations continuées Augmentation des enseignants-chercheurs Création d'un catalogue de formations à dispenser	/